



HAL
open science

Violence et économie

Gaël Giraud

► **To cite this version:**

| Gaël Giraud. Violence et économie. 2010. halshs-00504951

HAL Id: halshs-00504951

<https://shs.hal.science/halshs-00504951v1>

Submitted on 22 Jul 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

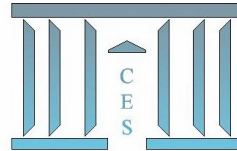


Documents de Travail du Centre d'Économie de la Sorbonne

C
E
S

W
o
r
k
i
n
g

P
a
p
e
r
s



Violence et économie

Gaël GIRAUD

2010.55



Une version brève de cet article paraîtra dans le *Dictionnaire de la violence*.

VIOLENCE ET ECONOMIE

Gaël Giraud¹

3 mai 2010

Résumé.— La thèse qu'on voudrait défendre est qu'une certaine modernité occidentale peut se caractériser par la rivalité de deux institutions, l'Etat et le marché, candidats l'un et l'autre à servir de rempart contre la violence sociale alors que tous deux constituent des sources majeures de cette violence. C'est qu'au sein de toute institution sociale se loge la possibilité de la violence. Lutter contre cette dernière ne peut passer, dans le domaine économique, qu'à travers un travail consistant à se déprendre de l'idolâtrie du marché comme de l'Etat, afin de mieux les réformer l'un et l'autre.

Abstract.— This paper defends the idea that Western modernity can be characterized by the rivalry of two institutions, the state and the market, competing for the charge of maintaining security against social violence while both are major sources of violence. It is so because the possibility of violence lies at the heart of every institution. To fight against it requires, in the economic area, to be able to get free from idolatry with respect to the state and the market, in order to better reform both.

JEL Classification : A10, 11, 12, 13, B0, N0.

Mots clefs : Violence, inefficacité, inégalité, marché, Etat, réforme.

Keywords : Violence, inefficiency, inequality, market, state, reform.

Au sujet des relations susceptibles d'unir violence et économie, la première thèse qui vient à l'esprit est sans doute celle du « doux commerce ». Le commerce adoucit-il les mœurs comme l'affirmait Montesquieu (1749), « son effet naturel » est-il de « porter à la paix » ? La thèse qu'on voudrait défendre est qu'une certaine Modernité occidentale peut se caractériser par la rivalité de deux institutions majeures, candidates l'une et l'autre à servir de rempart contre la violence sociale : l'Etat et le marché. Or la violence dont l'une comme l'autre est capable tient au fait que c'est au sein de toute institution sociale que se loge la possibilité de la violence. Lutter contre cette

1. Jésuite, CNRS, Ecole d'Economie de Paris, CERAS

dernière ne peut passer, dans le domaine économique, qu'à travers un travail consistant à de dépendre de l'idolâtrie du marché comme de l'Etat, afin de mieux les réformer l'un et l'autre.

1 Le marché : une digue contre la violence ?

Avant de répondre à la question posée par l'affirmation du « doux commerce », il convient d'en comprendre les origines. Celles-ci se situent probablement autour des bouleversements nés, en Europe, de la déchirure de l'unité sociale attribuée (à tort ou à raison peu importe ici) à la chrétienté médiévale — et du déchaînement de la violence occasionné par les « guerres de religion ». Par-delà les querelles théologiques, ces guerres civiles mettaient en jeu plusieurs conceptions antagonistes du pouvoir politique, les unes favorables à l'instauration de contre-pouvoirs, voire à l'abolition du pouvoir royal, les autres, au contraire, favorables au renforcement des privilèges régaliens (voire à l'absolutisme monarchique) (van Kley (2002)). C'est dans ce contexte que s'autonomise l'économie comme champ d'investigation spécifique (Foucault (2004a,b)) : dès lors que la politique du Prince ne va plus de soi et devient discutable, il lui faut s'entourer de conseillers (les premiers « experts » en économie) afin de répondre aux accusations de ceux qui lui reprochent de détourner la richesse du pays à son profit. Au XVI^{ème} siècle, en France, nombre de penseurs de la souveraineté politique, à commencer par Jean Bodin (1576), mais aussi, dans la première moitié du XVII^{ème} siècle, des théoriciens de la monarchie absolue tel Cardin Le Bret, font valoir le caractère intangible de la propriété privée individuelle contre l'arbitraire du roi. Il est vrai que l'afflux de métaux précieux consécutif à la conquête (violente !) de l'Amérique, a permis de « doper » suffisamment les pouvoirs royaux européens pour qu'ils puissent lever des impôts de manière régulière et financer des guerres. L'arrêt des hostilités par manque de financement e.g., lors de la guerre de Cent Ans) ne se reproduit plus après la « Renaissance », et Charles VIII a pu se lancer dans les guerres d'Italie parce que, sous le règne de son père, Louis XI, l'impôt royal était peu à peu devenu la règle (Le Goff (2010)). De même, après sa consolidation en 1789, c'est sous le Premier Empire que le système fiscal « moderne » s'est mis en pla, en France, aux dépens d'une bonne partie de l'Europe, victime des guerres napoléoniennes !

L'Ecole de Salamanque est vraisemblablement l'une des premières à développer de manière systématique une critique de la manipulation du prix des métaux précieux à laquelle les Habsbourg se livraient sans retenue depuis la découverte des Amériques, au gré des besoins de la cour (Molina (1659)). Aussi bien es économistes de l'Ecole autrichienne (de Joseph Schumpeter (1954) à Friedrich von Hayek) pourront se croire autorisés à interpréter les écrits des théologiens de Salamanque comme les premiers plaidoyers en

faveur d'une fixation « libre » des prix des biens marchands. Et les normes comptables internationales IFRS se souviendront de ces premiers débats du Siècle d'Or espagnol en qualifiant de « fair value » (la « juste valeur » issue de l'offre et de la demande, défendue notamment par Diego Covarrubias et Luis de Molina) le prix de marché d'un actif (liquide, cf. les normes IAS32 et 39 imposées par le décret CE 1606/2002 de l'U.E.).

Tous les éléments du débat politique qui s'institue aujourd'hui autour de l'économie, dans les pays de l'OCDE, sont donc en place dès le XVI^{ème} siècle. D'un côté, l'Etat que l'on somme d'être le garant de la paix civile mais que l'on soupçonne de ne pas toujours agir dans l'intérêt général ; de l'autre, des marchés où certains croient voir une alternative à la possible tyrannie des pouvoirs publics ; entre les deux, une violence civile qui a marqué les sociétés européennes jusqu'à aujourd'hui. Le scandale de la violence n'est donc pas « second » par rapport au champ économique : il en est quasiment le paysage initial, indissociable de l'invention occidentale de l'Etat moderne comme unique détenteur de la violence légitime, Weber (1919). De manière analogue, aujourd'hui, l'indépendance des Banques Centrales (e.g., de la BCE) est le plus souvent justifiée par la crainte de manipulations des prix par le pouvoir politique à des fins électoralistes².

1.1 La fiction d'un marché pacificateur

C'est ici que les prétendues vertus pacificatrices du marché entrent en scène : si l'on se convainc que la fixation des prix marchands par la simple rencontre de l'offre et de la demande est capable, à elle seule, de remplir la fonction de maintien de la paix, se trouve résolu l'un des problèmes fondateurs de la modernité européenne : contenir la violence dans une société qui n'est plus intégralement « réglée » par le « sacré » religieux. L'institution en charge de cette fonction de maintien de l'ordre social ne serait plus, d'abord, l'Etat mais le marché. Quoi d'étonnant, dès lors, si, aujourd'hui, les doctrines libertariennes défendues, notamment, par certains économistes de Chicago reviennent si souvent à transférer au marché les attributs réservés à Dieu dans l'Europe médiévale ? Le marché serait omnipotent, omniscient, bienveillant et créateur de richesse *ex nihilo*

Au XVIII^{ème} siècle, la question semble se déplacer du terrain de la violence et de la justice vers celui du bien commun. Le problème que se pose le moraliste écossais Adam Smith n'est plus « comment empêcher que des sauterelles comme le *Bauernkrieg* ou la Saint-Barthélémy ne se reproduisent » mais « qu'est-ce qui garantit que des relations marchandes dictées par l'intérêt des entrepreneurs contribueront au bien de tous ? ». Il s'agit bien, pour-

2. Outre-rhin, c'est plus particulièrement l'hyperinflation des années vingt et le spectre du national-socialisme qui alimentent pareille crainte — vieil écho des manipulations du cours de l'or espagnol ?

tant, du même questionnement issu de l'abolition de la figure théologico-politique du souverain royal — garant incontesté, jusqu'à la Renaissance, de la paix et de la justice du royaume (Lefort (1981a)). Si l'on doute de l'appétit du Prince à juguler la violence et donc à œuvrer pour le bien commun en faisant respecter la justice, qui s'en chargera (Hirschman (1982)) ? C'était le problème des penseurs de Salamanque, à la recherche de la « juste valeur » de l'or, c'est celui de Montesquieu, qui plaide aussi bien pour le « doux commerce » que pour la division des pouvoirs en vue de limiter le risque d'une dérive tyrannique. La nouveauté du siècle des Lumières réside peut-être dans l'idée, développée avec force par le janséniste Pierre Nicole ou par Mandeville, dans sa *Fable des abeilles* (1704), que le droit seul ne suffit pas à limiter le pouvoir royal. Il convient de prendre en compte les *principia naturæ* du champ économique, désormais conçu comme « nature ». Louis-Paul Abeille (1763, cf. Foucault op. cit.) explique que le meilleur moyen de lutter contre la disette ne consiste pas dans une police des grains mais, laissant grimper les prix, à attirer de nouveaux investisseurs et à inciter à l'extension des cultures — on trouve là, peut-être, le premier plaidoyer en faveur des bulles spéculatives ! Autrement dit, c'est de manière endogène que, croit-on, l'économie peut s'auto-réguler.

Le thème de la « main invisible » vient alors remplir une fonction sémantique analogue à celle du « doux commerce » : convaincre que l'on peut accorder à l'auto-régulation des marchés la confiance désormais refusée à l'Etat. Adam Smith (1776) avait assorti sa thèse de mille précautions que les lecteurs libertariens contemporains ont malheureusement négligées — il est impossible de faire de lui un apôtre du laissez-faire économique (pas davantage que David Ricardo ou John Stuart Mill). Il n'empêche que la théorie économique de l'équilibre général croira fournir, à travers la démonstration du premier théorème du bien-être (Debreu (1959)), une confirmation irréfutable de l'existence de la main invisible, débarrassée de toutes les précautions « inutiles » dont l'économiste Classique écossais, partisan de la valeur-travail et anthropologue de l'empathie comme fondement des relations humaines (cf. Smith (1761)), avait cru bon d'entourer son apologie très nuancée de la poursuite individuelle de l'intérêt privé. Finalement, la *doxa* libertarienne (d'un Hayek ou d'un Friedman) pensera avoir trouvé son cadre conceptuel : une société régie intégralement par des marchés « libres » et décentralisés serait immunisée contre le risque de la violence dans la mesure où lesdits marchés, en permettant une allocation des ressources rares qui soit la plus favorable à tous (éventuellement par le truchement de la disette, si c'est le meilleur moyen d'inciter à de nouveaux investissements), devraient décourager à l'avance toute tentation de s'immiscer dans leur fonctionnement, donc toute remise en cause violente de l'ordre social³.

3. Même aux yeux d'un économiste comme Schumpeter, d'ailleurs, cette *doxa* représente un court-circuit peu défendable : Schumpeter (1954) prend soin de distinguer le phénomène de la concurrence

1.2 Nature humaine et fin de l'histoire

Notons que les prémisses anthropologiques qui gouvernent ce type d'argumentation sont foncièrement « pessimistes » : elles reviennent à placer la violence à l'origine de toute relation humaine. Ce serait parce que l'homme est « naturellement » violent qu'il conviendrait de trouver des garde-fous institutionnels à cette violence ; et c'est parce que l'Etat se révélerait défaillant dans cette tâche qu'il conviendrait de lui substituer le marché. Ainsi Hobbes (1651), au XVII^{ème} siècle, considérerait-il que l'homme est un loup pour l'homme. Dès lors que l'on tient le lien social pour intrinsèquement dangereux, pour une menace, et que l'on inscrit cette menace dans l'ontologie des relations humaines, l'étatisation ou la marchandisation des relations sociales s'offrent comme deux candidats concurrents pour limiter la dangerosité d'autrui. Notons, enfin, que ces deux options alternatives sont difficilement conciliables : l'individu qu'imaginent les économistes libéraux du XVIII^{ème} siècle n'a pas d'autre limitation à la poursuite de son intérêt privé que celle, endogène, des prix, et entretien avec la société un tout autre rapport que le citoyen des théories contractualistes, qui consent librement à entrer en alliance avec la société.

L'ultime avatar de l'opinion selon laquelle le « libre marché » favoriserait la paix se trouve peut-être dans la thèse de la « fin de l'Histoire » défendue par Fukuyama (1993) à l'issue de la chute du mur de Berlin : la totalité de la planète étant désormais potentiellement « réglée » par les lois du marché, il ne saurait plus y avoir d'autre « Histoire » qu'une série de décisions gestionnaires sans heurts ni violence⁴ Symétriquement, le régime stalinien prétendait, au moins dans sa rhétorique, réaliser la « fin de l'histoire » rêvée par le Marx des *Grundrisse* (1859), par-delà la période de « dictature du prolétariat ».

2 Le champ économique : catalyseur de la violence

Sitôt formulée, la thèse de Fukuyama a été battue en brèche, ne serait-ce que par le génocide de la minorité tutsi organisé par le hutu power, au printemps 1994. Un génocide que l'on aurait tort de reléguer au rang des survivances « archaïques » d'un monde pré-moderne : l'extermination de près de

entrepreneuriale de l'institution du marché — au point de prendre, parfois, la défense de la concurrence oligopolistique. De sorte que la déréglementation des marchés ne garantit en aucune façon un accroissement de la concurrence au sens de Schumpeter (en dépit de la doctrine sous-jacente au Traité de Lisbonne).

4. Une autre version, à peine plus subtile, de cette utopie est défendue, quelques années plus tard, par Thomas Friedman (1999) : l'intérêt d'un pays consisterait à se soumettre aux règles imposées par les multinationales et les marchés financiers — la preuve de cet intérêt compris étant que tous les pays où flotte l'enseigne McDonald's seraient en paix, tous les autres en guerre

10.000 civils par jour pendant un trimestre entier a nécessité une rationalité, une logistique, une organisation qui n'ont rien à envier à la macabre « efficacité » des camps d'extermination d'Allemagne et de Pologne (où Adorno & Horckheimer (1947) proposaient de lire le retournement contre elle-même de la rationalité bourgeoise « éclairée »). Et la division entre tutsi et hutu pourrait bien n'être qu'une ethnicisation ex post, construite notamment par le colonisateur belge, d'une division sociale « traditionnelle » entre élite possédante et masse rurale défavorisée (Jimono (1997)). Il n'est pas exclu, par ailleurs, que les formidables richesses économiques de l'est de la République Démocratique du Congo (trop éloignées de Kinshasa pour être contrôlées par la capitale) aient joué un rôle décisif dans l'implication de certaines puissances occidentales dans le conflit interne d'un petit pays, le Rwanda, qui n'offre, à lui seul, aucun enjeu stratégique d'importance (Coiret & Verschave (2005)). Même après la chute du mur de Berlin, le champ économique est loin d'avoir assaini la relation ambiguë qu'il entretient avec la violence, bien au contraire !

2.1 Les marchés sont (presque) toujours inefficaces.

C'est aussi ce qu'ont montré Martin et al. (2008). Leur thèse, étayée par une analyse statistique des conflits armés interétatiques et du commerce mondial depuis la fin du XIX^{ème} siècle (la « première mondialisation »), est la suivante : si le commerce bilatéral diminue, en effet, les risques d'un conflit en augmentant son coût d'opportunité (on perd beaucoup à faire la guerre à un partenaire commercial), le commerce multilatéral peut servir d'assurance facilitant au contraire la généralisation de conflits locaux (ce qu'on perd à faire la guerre à un client peut être compensé par la diversification des partenaires commerciaux). Les contre-exemples d'un libre commerce favorisant des relations pacifiques sont légion : la France et la Prusse, qui avaient signé un traité de libre-échange et d'amitié en 1862, étaient en guerre en 1870. La première guerre de l'opium (1839-1842) menée par le Royaume-Uni, comme la seconde (1856-1860, avec le concours de la France) avaient pour but d'obliger la Chine à ouvrir son marché aux importations européennes.

Si l'idée selon laquelle le commerce favoriserait l'adoucissement des mœurs est une fable⁵, c'est l'ensemble du plaidoyer « moderne » en faveur du « libre marché » qu'il convient de reconsidérer. Les conclusions de la théorie économique de l'équilibre général qui tient lieu, aujourd'hui, de soubassement analytique à l'écrasante majorité de l'économie quantitative contemporaine – ne plaident aucunement en faveur du « libre marché » : dès lors

5. N'en déplaise aux tentatives obstinées de certains chercheurs pour étayer la thèse de Montesquieu, cf. e.g., Oneal Russett (1999).

que les biens que nous consommons exercent une « externalité » (e.g., sur l'environnement), des marchés peuplés d'individus égoïstes sont incapables, en général, de produire une allocation efficace des ressources (Bator (1958)). Il en va de même si l'on abandonne la fiction d'un marché de troc et que la monnaie soit explicitement modélisée (Drèze & Polemarchakis (1998), Dubey & Geanakoplos (2003)), ou en présence de biens publics (Lindahl (1919)), ou lorsque le secteur productif comporte des rendements d'échelle croissants (Guesnerie (1975)) quand les biens présentent des « effets clubs » (leur valeur économique dépend du nombre de personnes qui en ont l'usage, comme le téléphone ou internet (Ellickson et al. (1999)) ou encore dès que les intervenants souffrent d'asymétries d'informations (Stiglitz (2002a)). Connaissez-vous un seul marché qui ne présente aucune de ces caractéristiques ?

Quoi d'étonnant, dans ces conditions, si les habitants de Cochabamba, en Colombie, se sont rapidement soulevés contre la privatisation de l'eau et, en 2000, ont réussi à chasser Bechtel et le consortium qui en avait privatisé la distribution (Olivera & Lewis (2004)) ? Surtout, nous savons que, lorsque les marchés financiers sont incomplets, ils induisent presque toujours des allocations très inefficaces des capitaux et du risque (Geanakoplos & Polemarchakis (1986)) et ne sont pas immunisés contre les mouvements irrationnels de bulles spéculatives (à la hausse comme à la baisse) n'ayant aucun rapport avec les fondamentaux réels de l'économie (Azariadis (1981)) — des marchés étant incomplets dès qu'ils ne permettent pas de s'assurer simultanément contre tous les risques auxquels les intervenants sont confrontés. Dès lors, des prix rigides peuvent s'avérer plus efficaces que des prix flexibles (Herings & Polemarchakis (2005)). En outre, diminuer l'incomplétude des marchés par l'innovation financière ne diminue pas nécessairement leur inefficacité (Elul (1995)). Enfin, en présence d'options, le concept même d'équilibre de l'offre et de la demande devient problématique (Ku & Polemarchakis (1990)).

La conclusion est malheureusement simple : sauf miracle improbable, les marchés induisent toujours des allocations inefficaces. Même dans une société intégralement régie par les lois du marché, il resterait une place pour une contestation légitime de la répartition des biens que ce dernier induit — une contestation sociale tentée de recourir à la violence quand sa revendication n'est pas entendue. Autrement dit : l'espoir qu'une anthropologie pessimiste peut placer dans le marché comme instance de régulation sociale ne peut qu'être déçu. L'histoire de la révolution industrielle en Europe, qui coïncide avec la marchandisation d'une part croissance de biens sociaux (Polanyi (1944)), est semée de révoltes et de luttes sociales destinées à faire valoir les droits et la dignité du mouvement ouvrier. Et quoi d'étonnant si, bien souvent, la seule « réponse » des pouvoirs publics et des propriétaires des moyens de production ou du capital financier à la révolte des perdants de la marchandisation se traduit par une violence plus grande encore ? On

pense à l'histoire des canuts lyonnais ou aux mineurs d'Iquique, dans une zone désertique du Chili, qui, en 1907, ont fait grève pour quelques centimes d'augmentation de salaires quotidiens. Parvenus jusqu'à la ville d'Iquique, à une cinquantaine de kilomètres des mines, ils furent accueillis par les propriétaires miniers, qui les autorisèrent à tenir une réunion publique dans la cour d'une école. C'est là que l'armée faucha grévistes, femmes et enfants à la mitrailleuse, tuant sans doute un millier de personnes (De Shazo (1979) et Grez Tozo (2006))

Prendre au sérieux l'inefficacité intrinsèque des marchés, c'est admettre que le projet initial de l'Union Européenne, construite sur les ruines de la Seconde Guerre Mondiale et visant à faire en sorte que jamais plus les pays membres n'entrent en conflit les uns avec les autres, ce projet initial ne doit certainement pas son succès en premier lieu à la création d'un marché commun ou à la libéralisation des mouvements de capitaux mais, d'abord, à la construction d'une union politique et à « l'esprit de Philadelphie » qui y présidait initialement (Supiot (2010))⁶. De même, les tensions internationales susceptibles d'être provoquées par la compétition concernant les énergies fossiles (le pétrole en particulier), l'alimentation (via le contrôle des terres cultivables), l'ensemble des matières premières et la menace écologique (du fait, notamment, du réchauffement climatique provoqué par l'émission de gaz à effets de serre) n'ont aucune chance d'être enrayerées par une marchandisation systématique de leurs effets, qu'il s'agisse de l'instauration d'un marché des droits à polluer ou de la cession des terres aux acheteurs mieux-disants (en Afrique en particulier).

2.2 Le lien social en péril.

Si les marchés n'aident pas à réduire la violence, serait-ce qu'ils contribuent à l'attiser ? Il ne fait guère de doute que le creusement des inégalités que favorise l'inéquité de la production et de la répartition des richesses induites par les « libres marchés » n'est pas propice à la paix sociale. Les plaidoyers du « siècle des Lumières » pour l'auto-régulation des marchés, prononcés à une époque où fleurissait la traite négrière peuvent d'ailleurs faire sourire. Montesquieu lui-même ne ménageait pas son ironie à ce sujet : le commerce triangulaire a-t-il contribué à une vie sociale « pacifiée et sans violence » pour les dizaines de millions d'esclaves Africains morts en fond de cale dans l'Atlantique ou dans les plantations américaines ? Certains « anthropologues » du XVIII^{ème} siècle eussent sans doute répondu

6. On peut arguer que les moyens initialement imaginés —le contrôle de l'énergie et des ressources naturelles par une Haute autorité supra-nationale dans le cadre de la CECA et de l'Euratom— n'impliquaient pas une union politique européenne : du moins servaient-ils un dessein politique, la paix entre les nations.

par l'affirmative : d'aucuns n'expliquaient-ils pas que les Noirs avaient une colonne vertébrale incurvée parce qu'ils étaient génétiquement adaptés à la culture du coton (Jay Gould (1997)) ? Pour justifier la violence, l'argument anthropologique pessimiste a donc pu, à l'occasion, se doubler de thèses racistes. Ce concubinage entre racisme et plaidoyers en faveur du « libre marché » réapparait pleine lumière en 1861, aux Etats-Unis, lorsque les Etats du sud tentèrent de faire sécession : le premier article de leur constitution provisoire établissait le caractère intangible de l'esclavage et l'interdiction d'établir des tarifs protectionnistes. Ce voisinage ambigu a-t-il complètement disparu aujourd'hui ? On songe à la rhétorique déployée depuis plusieurs décennies pour justifier l'imposition de plans d'ajustement structurel aux pays « du Sud » ayant recours au soutien financier du Fonds Monétaire International — plans si abondamment dénoncés par l'économiste J. Stiglitz (2002b, 2010). Ces plans visent-ils autre chose, pour la plupart, sinon à transformer la population des pays concernés en main-d'œuvre disponible à bon marché pour la production de biens exportés à bas prix à destination des pays riches⁷ ? L'esclavage du commerce triangulaire avait-il d'autre objectif ? Par ailleurs, le *dumping* salarial des pays émergents, favorisé en partie par les entreprises occidentales qui investissent dans ces pays (et y délocalisent une part croissante de leur production manufacturière) repose au moins implicitement sur l'idée inavouée que ces populations « pauvres » n'ont pas besoin des mêmes protections sociales que celles dont jouissent les salariés des pays de l'OCDE.

Foucault (2004b) considérait les deux types de rapport au monde social qu'instruisent le droit et l'économie politique du XVIII^e siècle comme antagonistes : alors que le sujet de droit contractualiste se constitue en abdiquant une partie de ses prérogatives individuelles pour entrer dans une alliance (un contrat social), l'homo economicus imaginé par certains libéraux n'abdique jamais rien de ce qui concerne ses intérêts privés. Qu'un tel individu puisse se révéler incapable d'entrer dans une relation contractuelle qui limiterait ses intérêts de l'extérieur, par le droit, c'est ce qu'illustre aujourd'hui le jeu des *credit default swaps* par lequel une banque comme Goldman Sachs (ou divers *hedge funds*) peut parier contre ses propres clients (Lehman Brothers, CIT, l'Etat grec) au moment même où elle passe un contrat avec eux. Que ce contrat soit honoré, ou non, n'a plus d'importance, la banque sera gagnante dans tous les cas de figure (Giraud (2010)) ! C'est alors la confiance, indispensable à toute relation contractuelle, qui est remise en cause — et, à travers elle, le concept même de propriété privée —, pour le céder à la « loi du plus fort » (et donc à la violence). Sans doute n'est-ce pas le moindre paradoxe de cette logique marchande qui, depuis le XVIII^e

7. A telle enseigne que les seuls pays en voie de développement qui se soient réellement développés au cours du dernier demi-siècle sont précisément ceux qui n'ont pas mis en œuvre les politiques préconisées par le FMI.

siècle, espère pouvoir se débarrasser des contraintes du droit grâce à une auto-régulation des marchés dont la déréglementation, in fine, autorise à mettre en péril la condition de possibilité de toute relation marchande.

La « mondialisation » des échanges des trente dernières années n'illustre aucunement la généralisation du bien-être pour contrairement à la vulgate du laissez-faire-laissez-passer (dont l'une des origines se trouve dans la thèse des avantages comparatifs de Ricardo (1817), d'ailleurs largement remise en cause par les études empiriques). Les inégalités au sein de la planète se sont accrues de manière vertigineuse, tout comme elles ont considérablement augmenté à l'intérieur des sociétés riches (Piketty (2001), Landais (2007)). Trois types de marchés ont tiré des bénéfices inédits de la globalisation des échanges qu'a connue la fin du XX^{ème} siècle : le marché de l'armement, celui de la drogue et celui de la prostitution. Qu'ils soient illégaux ne change rien à cette réalité : leur développement témoigne bel et bien de l'extension de la sphère marchande. Qui douterait qu'en l'occurrence, ils soient facteurs de violences ? D'aucuns, pourtant, n'ont pas manqué, au nom même des vertus prétendues du laissez-passer, de réclamer la légalisation de certains de ces marchés. La revue *The Economist* (sept. 2004) ne faisait-elle l'apologie d'une légalisation du marché international de la prostitution au motif que « *sex is their business* » ? Dans le domaine de la globalisation des marchés de l'armement, une mention spéciale doit être réservée à la prolifération nucléaire à laquelle se livrent les Etats eux-mêmes : tous les Etats disposant de l'arme nucléaire violent l'article 6 du Traité de Non Prolifération (TNP), confirmé par la Cour Pénale Internationale, qui leur fait obligation de négocier de bonne foi afin d'éliminer leur propre arsenal nucléaire⁸.

La réalité du commerce mondial n'a d'ailleurs que peu de rapports avec l'imaginaire de la mondialisation marchande. Pour ne prendre qu'un seul exemple majeur : la moitié, au moins, du commerce international, aujourd'hui, est un commerce intra-firme, régi par des prix qui n'ont rien à voir avec des prix de marché. Ils sont fixés selon des dispositions comptables que les entreprises multinationales sont en mesure d'adapter à leurs intérêts fiscaux. En clair, les « prix de transfert » facturés entre deux filiales d'une même entreprise (ou entre une filiale et sa maison-mère) permettent de faire apparaître le profit d'une entreprise dans un paradis fiscal, en toute légalité et aux dépens des pays d'accueil des usines de l'entreprise (Giraud & Renouard (2009)).

8. Pour le cas français, voir Lorentz (2001).

2.3 Justice et démocratie

Faisons un pas de plus : quand bien même les marchés permettraient une allocation efficace des ressources (ce qu'ils ne font presque jamais), cela désarmerait-il toute contestation (éventuellement violente) ? Non : l'efficacité d'une répartition ne dit encore rien de son caractère équitable. Il n'est pas possible de reprendre, ici, l'important dossier de la justice en économie (cf. Fleurbaey (1996)). Signalons simplement qu'il est faux de prétendre, comme certains économistes conservateurs (au rang desquels Hayek et Friedman), que le concept de justice sociale n'aurait pas de sens. Celui-ci est formalisé et discuté depuis des décennies. Pour simplifier, deux grands critères s'opposent : celui de « l'utilitarisme relatif » (Dhillon & Mertens (1999)) qui veut qu'une allocation soit « juste » si elle maximise le bien-être moyen des citoyens⁹ ; celui du maximin rawlsien (Rawls (1971) et Fleurbaey & Maniquet (2008)) qui déclare qu'elle est « juste » si elle maximise le bien-être du citoyen le plus défavorisé. Les débats entre partisans de l'un ou l'autre de ces critères et de leurs variantes (cf. Sen (2010)) témoignent de ce qu'un espace de discussion publique est ouvert au sein duquel une société pourrait démocratiquement décider de placer le curseur de la justice quelque part entre l'utilitarisme relatif et le maximin. Un point, cependant, est clair : même lorsqu'ils sont (par miracle) efficaces, les marchés ne permettent pas de répartir de manière systématiquement juste les ressources d'une économie — et ce, *quel que* soit le critère de justice social adopté¹⁰.

Les conclusions de l'analyse économique contemporaine vont ainsi à rebours des thèses du « doux commerce » et de la « main invisible » : les marchés ne suffisent nullement à écarter le spectre de la violence que l'injustice et l'inefficacité à laquelle ils peuvent conduire risquent de faire surgir. On comprend, dès lors, la thèse de Karl Polanyi (1944) selon laquelle c'est le développement des échanges marchands de la fin du XIX^{ème} siècle qui, en provoquant des inégalités insoutenables puis le krach de 1929, a contribué à ce que tant de populations civiles se tournent vers des Etats totalitaires pour rétablir un semblant d'ordre social.

C'est donc à l'Etat –mais un Etat démocratique– et à la société civile de contribuer à corriger les distorsions sociales des marchés en s'efforçant d'assurer la justice et l'efficacité (par la fiscalité, la politique budgétaire, le soutien aux mouvements associatifs, etc.). Que nous croisions, ici, la question de la démocratie ne devrait pas surprendre : c'est précisément l'abolition

9. Acception qui n'entretient qu'un rapport lointain avec les traditions utilitaristes d'un Jérémy Bentham ou d'un John Stuart Mill : pour le premier, il s'agit de la recherche du plus grand bonheur pour le plus grand nombre ; tandis que le second n'hésite pas à recourir à la Règle d'or évangélique (tout ce que vous voudriez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux (Mt 7,12)) pour régler les relations sociales.

10. Ce point était admis explicitement par Hayek mais sans que cela ne disqualifie aucunement les marchés puisqu'à ses yeux, le concept même de justice sociale était vide de sens !

du sacré religieux en tant que « mise-en-scène » du lien social qui a rendu possible l'institutionnalisation du débat démocratique comme « place vide » du pouvoir (Lefort (1981)) : puisque le roi de droit divin n'est plus celui qui dicte le droit, la justice et l'économie, c'est aux sociétés de réinventer à chaque instant la figure de leur propre unité par le truchement d'un débat contradictoire toujours soumis à révision. La leçon des années vingt et trente, c'est que les marchés sont capables de contribuer à tant de souffrances sociales que les réquisits minimaux de toute discussion – l'aptitude de chacun à entendre son voisin – peuvent n'être plus vérifiés : ne reste plus, alors, que la régression collective vers des figures pré-modernes du pouvoir, construites autour d'un Führer tout-puissant. Les marchés, en induisant des allocations inefficaces et injustes, ne devraient donc pas clore le débat démocratique (comme l'affirment certains partisans d'une Europe réduite à n'être qu'un vaste marché), bien au contraire : celui-ci est relancé précisément par la nécessité de pallier les déficiences des marchés. Et les chantres libertariens du tout-marché, loin d'œuvrer à la démocratisation des sociétés, courent le risque d'y faire obstacle en prétendant avoir épuisé tous les enjeux de la discussion contradictoire grâce au mirage de l'harmonie sociale qu'ils croient lire derrière la logique marchande.

Les relations entre l'Ecole de Chicago et le régime dictatorial de Pinochet au Chili illustrent ces différents points de manière tristement exemplaire. En témoigne le satisfecit que s'attribue lui-même Milton Friedman à l'issue de sa rencontre avec le général Pinochet, le 21 mars 1975 (M. & R. Friedman (1998)) et la « thérapie de choc » qui fut infligée au Chili sur ses conseils : privatisation de nombreuses entreprises publiques, suppression des barrières douanières, libéralisation des prix, réduction du budget de l'Etat, licenciement de milliers de fonctionnaires, autorisation accordée aux investisseurs étrangers de rapatrier la totalité de leurs profits, abrogation des lois de protection des salariés, introduction de la « flexibilité » sur le « marché » du travail, privatisation des systèmes de santé et de retraite, etc. Résultat : à l'issue du putsch du 11 septembre 1973 par lequel le pouvoir militaire avait renversé le gouvernement Allende, pourtant élu au suffrage universel, l'économie chilienne connut un recul de 15%, le taux de chômage bondit de 3 à 20% et les inégalités se creusèrent de telle sorte qu'en 1988, 45% des Chiliens se retrouvaient sous le seuil de pauvreté (Klein (2008)). La privation des libertés politiques au sein de la dictature Pinochet était-elle de nature à faire obstacle à ce « tournant » libertarien ? Telle n'était pas l'opinion exprimée par Hayek : « Personnellement, je préfère une dictature libérale à un gouvernement démocratique dont le libéralisme serait absent » (*El Mercurio*, Santiago du Chili, 12 avril 1981).

Le massacre d'Iquique, la répression du mouvement ouvrier en Europe, la dictature Pinochet ou encore l'actuelle prolifération nucléaire témoignent de la possible collusion entre l'Etat et les promoteurs d'un (dés)ordre marchand

violent. Une double erreur doit donc être évitée :

1) celle qui consiste à croire que les marchés peuvent imposer leur logique sans le concours de l'Etat. En réalité, le respect d'un contrat, sans lequel il n'y a plus de marché, n'est possible que dans une société de droit où un Etat (muni d'un appareil judiciaire et d'une police) est en mesure d'obliger les contractants à respecter leurs engagements. De même, la monnaie (sans laquelle il ne saurait y avoir aujourd'hui de marchés) est bien, aujourd'hui, sous le contrôle de l'Etat¹¹.

2) Celle, symétrique, de croire qu'une fois le marché déshabillé des oripeaux bienfaiteurs dont on l'avait revêtu, il serait possible de s'en remettre aux Etats pour assumer ce qu'à l'évidence les marchés ne peuvent pas garantir, à savoir la défense du bien-être économique des populations au sein d'une répartition juste des biens sociaux — dans l'exacte mesure où ce sont la misère sociale et les inégalités qui provoquent la violence, et non pas quelque ontologie humaine anhistorique sur laquelle personne n'aurait de prise. A titre d'exemple, Chomsky & Herman (1981), Schoultz (1981) et Herman (1982) offrent une étude qualitative de la forte corrélation, au cours des années 1960-70, entre l'aide financière internationale des Etats-Unis (au nom du « développement » ou du soutien aux « droits de l'homme »), l'investissement de capitaux privés nord-américains, la plus ou moins grande implication de cadres nord-américains dans la formation de l'armée du pays-client et la pratique de la torture par celui-ci. Ces observations suggèrent qu'un Etat peut se révéler lui aussi, dans l'exercice de ses propres responsabilités économiques, le formidable catalyseur d'une violence systématique.

Autre exemple : le krach des *subprimes* de 2007-2009. Bien sûr, la diffusion à l'ensemble des systèmes financiers planétaires de la crise locale du marché hypothécaire américain est essentiellement due aux pratiques de titrisation, témoignant de la mauvaise répartition des risques que peuvent induire les marchés financiers. Mais la montagne de dettes privées qui s'est effondrée entre 2007 et 2009 n'eût pas pu s'édifier sans le soutien décisif des autorités publiques américaines, voire de la Banque Centrale américaine qui a elle-même encouragé le développement des crédits subprimes. Et cette dette privée elle-même n'aurait pas eu lieu d'être si, depuis les années 1980, les pays de l'Ocde ne s'étaient enlisés dans un sentier de « croissance molle » que caractérise une déflation salariale qui mine la demande interne des ménages occidentaux. Quant au phénomène de la titrisation débridée (titrisation de titrisation, etc. cf. Giraud & Renouard, op. cit. chap. 7), il ne saurait se comprendre sans la complicité indirecte et passive des institutions publiques qui

11. Il n'en fut pas toujours ainsi au Moyen-Age. Et l'on pourrait discuter sur le contrôle effectif de l'autorité publique, aujourd'hui, concernant le pouvoir de création monétaire des banques privées ou celui de la Banque Centrale Européenne. Reste que les propositions de Hayek (1976) en vue de la privatisation de la monnaie — chaque institut bancaire étant autorisé à créer sa propre monnaie — ne vise pas autre chose que la liquidation du pouvoir régalien de frapper monnaie.

ont participé à la déréglementation des marchés financiers, qui ont abandonné à des instituts privés (les agences de notation) le soin de mesurer la dangerosité des produits échangés ou celui d'édicter les normes comptables internationales (l'IASB). La violence sociale provoquée par la crise de 2008 (on pense à l'augmentation du nombre de chômeurs sur la planète — —, à celle de la mortalité infantile — — ou encore à la réduction des services publics que provoquent les plans d'austérité rendus nécessaires par le surendettement des Etats) n'est donc pas séparable d'une certaine démission de responsabilité de la part des autorités publiques.

3 La violence des institutions

Si le marché comme l'Etat sont capables d'engendrer la violence, d'où vient-elle ? C'est ici qu'intervient la thèse défendue par Aglietta & Orléan (1982) au sujet de la Violence de la monnaie. Deux lectures de cette œuvre peuvent être faites. La première met l'accent sur l'idée que la monnaie permet de réguler le désir mimétique (Girard (1972)) des acteurs économiques, en l'orientant vers des objets. Elle permettrait de « divertir » la violence de la jalousie à l'égard d'autrui en une convoitise de biens et de services monnayables. Ainsi comprise, la thèse ne serait guère originale : à l'instar des plaidoyers en faveur du « doux commerce » ou de la « main invisible » , elle reviendrait à affirmer le caractère « naturellement » violent de l'humanité (c'est l'héritage anthropologique girardien) et à identifier une institution économique, la monnaie, comme instrument permettant de réguler cette violence. Une autre lecture, cependant, est possible, celle sur laquelle l'ouvrage collectif ultérieur, La Monnaie souveraine (1998) met davantage l'accent : la monnaie serait l'institution (d'origine étatique) par laquelle serait symbolisée la dette de vie que contracte chaque personne au sein de la société qui l'accueille. La monnaie, en effet, n'a de valeur que par la confiance mutuelle de chacun à l'égard de tous dans son acceptabilité (sa liquidité libératoire). A ce titre, elle reflète l'acte de confiance (créance, foi) radical à l'égard de la société dans sa totalité sous-jacent à toute relation contractuelle.

La différence entre ces deux interprétations est fondamentale au regard de la manière dont on comprend les relations qui unissent économie et violence. En effet, la seconde lecture fait l'économie du postulat « pessimiste » selon lequel la « nature » humaine serait intrinsèquement violente : c'est au sein des institutions qu'elle loge l'origine de la violence, ce qui est très différent. Quelle qu'elle soit, en effet, une « essence » humaine ne peut guère être changée. Les institutions, au contraire, sont des constructions sociales historiquement situées qu'il est possible de réformer et dont on peut discuter démocratiquement. Nous en avons déjà rencontré beaucoup : les dif-

férentes formes de marchés (financiers, marchés du travail, de l'armement, de la drogue, de la prostitution), les différentes formes d'Etat (monarchie d'Ancien Régime, république parlementaire démocratique, dictature de Pinochet, *Hutu power*) Toutes, à leur manière, tentent de répondre au défi lancé par la modernité à nos sociétés définitivement privées du « corps du roi ». Toutes, en effet, sont des « êtres sans corps » (Boltanski (2009)) soumis à la contradiction herméneutique suivante : de même que le corps du roi, dans l'Ancien-Régime, était « double » (à la fois corps physique et mortel de Louis XVI et corps intangible, éternel du royaume), de même ces institutions ont besoin de représentants qui les incarnent (un président de la République, un dictateur populiste, le pdg d'une banque, le président d'une Banque Centrale, le secrétaire d'un syndicat, le *leader* d'un mouvement, etc.). Dès lors, quelle garantie nos sociétés ont-elles que ce représentant singulier incarne correctement les valeurs, les principes de l'institution dont il est le porte-parole ? Qu'il n'abuse pas du pouvoir que lui confère sa position de lieu-tenant de l'institution pour détourner celle-ci dans son intérêt propre ? Sans doute est-ce dans le nœud de cette ambiguïté que se situe le potentiel de violence que recèle toute institution, et au premier rang, Etats et marchés.

Est-ce à dire que nos sociétés seraient condamnées à la violence économique ? Non puisque, on l'a dit, les institutions, elles, sont réformables. C'est tout l'enjeu de la théorie du choix social et de la théorie des jeux de fournir des outils d'analyse des différentes règles du jeu, lesquelles peuvent se comprendre comme autant de formalisations de nos différentes institutions. D'ailleurs, l'ambition initiale de la théorie des jeux répétés, inaugurée dans les années 1950 notamment par les recherches d'Aumann, était d'aider à penser la manière dont différentes règles du jeu permettraient aux deux blocs de la guerre froide de brandir la menace de l'arme atomique sans jamais devoir mettre cette menace à exécution. Sans doute l'un des enseignements majeurs de ces travaux récents tient-il dans l'importance accordée au coût d'extraction de l'information pertinente par la puissance politique. Les prix, en effet, s'ils remplissaient correctement leur fonction (ce qui n'est presque jamais le cas) pourraient transmettre publiquement toute l'information privée, mais l'Etat, pour mettre en œuvre une politique qui soit favorable à tous (en fonction d'un critère de justice discuté démocratiquement), se doit d'extraire l'information privée. Or il se heurte alors à la capacité des individus de manipuler cette information. C'est le problème tragique auquel fut confronté le pouvoir stalinien en 1933, alors que les moujiks ukrainiens refusaient de révéler l'étendue exacte de leurs récoltes. Ne parvenant pas à « extraire » cette information, l'Etat soviétique mit alors en œuvre une famine artificielle durant l'hiver, destinée à punir la paysannerie ukrainienne et à convaincre définitivement les (rares) survivants à collaborer avec le pouvoir — une famine qui coûta la vie à plusieurs millions de paysans. Cette faculté de manipulation de l'information privée est aussi à l'œuvre

lors des élections démocratiques, lorsque des électeurs ne votent pas pour leur candidat préféré mais pour un autre, à des fins stratégiques.

Cette impuissance supposée de l'Etat à mettre en œuvre une politique économique pertinente (faute d'information) est l'écho, au sein de l'économie publique contemporaine, du postulat maintes fois répété par Hayek selon lequel la puissance publique ne peut pas connaître toute l'information pertinente pour appliquer quelque programme que ce soit (et devrait donc s'abstenir de toute intervention). Il y a cependant une nuance décisive entre le postulat hayékien et l'analyse contemporaine : cette dernière ne prétend pas qu'il soit impossible à l'Etat d'extraire l'information pertinente, mais elle souligne que cette extraction a un coût. Toute la question est alors de mesurer ce coût. Il est même possible qu'en certaines circonstances, ce coût se révèle inférieur à celui qu'induit l'inefficacité des marchés, voire qu'il soit en fin de compte négligeable (cf. e.g., Piketty (1994), Kalai & Ledyard (1998), etc.), en quels cas l'Etat se trouve parfaitement fondé à intervenir pour pallier l'inefficacité (et pas uniquement l'inéquité) des marchés.

En aidant néanmoins à formaliser l'obstacle informationnel (que rencontrent toutes les administrations fiscales), les théories des incitations permettent de mieux appréhender la manière dont les institutions que nous sommes susceptibles de construire (mécanismes d'enchères, règles de vote, régimes fiscaux, etc.) pourront être manipulées et, finalement, détournées de leur fonction (cf. e.g. Hurwicz (1994), Maskin (1999), Sobel (2001)). C'est par l'intelligence de ces phénomènes, jointe à la prise au sérieux de l'inefficacité et de l'injustice des marchés, que pourront s'élaborer collectivement des institutions moins violentes. Sur ce chemin de réforme (Giraud & Renouard (2009)), nul doute que l'analyse économique aura aussi à ménager une place à l'historicité des institutions, qu'elle a tant de mal à honorer et sans laquelle elle resterait pourtant aveugle à l'inertie des phénomènes sociaux aussi bien qu'à la diversité des compromis institutionnels élaborés au fil des histoires singulières de nos collectivités (Amable (2005)). A ignorer ce point aveugle, ne court-elle pas le risque d'user elle-même de violence, au nom d'un savoir abstrait de tout enracinement historique ?

Références

Adorno, Th. W. & M. Horkheimer (1947) *Dialektik der Aufklärung. Philosophische Fragmente*, In Gunzelin Schmid Noerr (eds.) : *Gesammelte Schriften, Band 5 Dialektik der Aufklärung und Schriften 1940/1950*, Fischer, Frankfurt-am-Main 1987.

Aglietta, M. & A. Orléan (1982) *La Violence de la monnaie*, Paris, PUF.

————— (1998) *La Monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob.

- Amable, B. (2005) *Les cinq capitalismes : Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Paris, Seuil.
- Azariadis, C. (1981) Self-Fulfilling Prophecies, *Journal of Economic Theory*, 25, 380-96.
- Bator, F. M. (1958) « The Anatomy of Market Failure » *The Quarterly Journal of Economics*, n. 72 (8), 1958, p. 351-379.
- Bodin, J. (1576) *Les Six Livres de la République*, Paris, ed. J.J. Chevallier, 1949.
- L. Coret & F.-X. Verschave (2005) *L'Horreur qui nous prend au visage : l'État français et le génocide, Rapport de la Commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda*, Paris, Karthala.
- Chomsky, N. & E. S. Herman (1981) *Economie politique des droits de l'homme*, tomes I et II, trad. fr. Denis Authier, Vesna Bernard & Marie-Thérèse Juge, J.-E. Hallier-Albin Michel, Paris.
- De Shazo, P. (1979) « De Valparaiso Maritime Strike of 2003 and the Development of a Revolutionary Labor Movement in Chile, *Journ. of Latin American Studies*, vol. 11 (1), p. 158.
- Debreu, G. (1959) *Théorie de la valeur — une analyse axiomatique de l'équilibre économique*, (*Theory of Value. An Axiomatic Analysis of Economic Equilibrium*, Wiley, 1959) Dunod, Paris, 1984.
- Dhillon, A. & J.-F. Mertens (1999) « Relative Utilitarianism » , *Econometrica*,.
- Drèze, J. & H. Polemarchakis (1998) Money and Monetary Policy in General Equilibrium, chap. 4 in A. P. Kirman & L.-A Gérard-Varet (eds) *Economics beyond the Millennium*, Clarendon, Oxford.
- Dubey, P. & J. Geanakoplos (2003) Inside and Outside Fiat Money, Gains-to-trade and IS-LM, *Economic Theory* 21(2-3) : 347-397.
- Elul, R. (1995) Welfare Effects of Financial Innovation in Incomplete Markets Economies with Several Consumption Goods » , *Journal of Economic Theory* 65 :1, p. 43-78.
- Ellickson, B., B. Grodal, S. Scotchmer and W. Zame (1999) Clubs and the Market , *Econometrica*, 67, pp. 1185-1219.
- Fleurbaey, M. (1996), *Théories économiques de la justice*, Paris, Economica.
- Fleurbaey & F. Maniquet (2008) Fair Social Orderings, *Economic Theory* 34 : 2545.
- Foucault, M. (2004a) *Naissance de la biopolitique*, Cours au collège de France 1978-1979, (François Ewald, Alessandro Fontana, Michel Senellart, dir.) Hautes études, Gallimard-Seuil.
- (2004b) *Territoire, sécurité et population*, cours au Collège de France (1977-1978), Hautes études, (François Ewald, Alessandro Fontana, Michel Senellart, dir.) Gallimard-Seuil.

- Friedman, M. & R. (1998) *Two Lucky People*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Friedman, Th. (1999) *The Lexus and the Olive Tree*, Farrar, Straus & Giroux.
- Fukuyama, F. (1993) *La Fin de l'histoire et le dernier homme*, trad. D. A Canal, Paris, Flammarion.
- Geanakoplos, J. & H. Polemarchakis (1986) « Existence, Regularity, and Constrained Suboptimality of Competitive Allocations when the Asset Market Is Incomplete" in W. Heller, R. Starr, and D. Starrett (eds.), *Essays in Honor of Kenneth Arrow*, Vol. 3. Cambridge University Press, 1986, pp. 65-95.
- Girard, R. (1972) *La Violence et le sacré*, Paris, Ed. Bernard Grasset, Coll. Pluriel.
- Giraud, G. (2009) *La Théorie des jeux*, Flammarion, 3ème ed.
- Giraud, G. & C. Renouard (dir.) (2009) *Vingt Propositions pour réformer le capitalisme*, Flammarion (2ème ed.)
- Guesnerie, R. (1975) « Pareto optimality in non convex economies », *Econometrica*, 43, 1 1975, p.1-29.
- (1979) « General statements on second best Pareto optimality", *Journal of Mathematical Economics*, 6 (2) p.169-194.
- Hayek, F. (1976) *Denationalization of Money*, Londres, Institute of Economic Affairs.
- (2002) *La Route de la servitude*, trad. G. Blumberg, Paris, Puf.
- Herman, E. S. (1982) *The Real Terror Network : Terrorism in Fact and Propaganda*, Boston, South End Press.
- Herings, J.-J. & H. Polemarchakis (2005) Pareto improving price regulation when the asset market is incomplete », *Economic Theory*, 25(1), 135-154.
- Hirschman, A. (1982) « Rival Views of Market Society » , *Journ. of Econ. Literature*, 20, 1463-1484.
- Hobbes, Th. (1651) *Leviathan*, éd. de C.B. Macpherson, Pelican Classics, Penguin Books, 1968.
- Hurwicz, L. (1994) « Economic Design, Adjustment Processes, Mechanisms and Institutions », *Economic Design* 1, 114.
- Jimono, C. (1997) « Idéologie raciste et génocide » *RésistanceS*, n° 2, p. 23 24.
- Kalaï, E. & J.O.Ledyard (1998) « Repeated Implementation », *Journal of Economic Theory*, vol. 83, n.2, pp. 308-317.
- Ku, & H. Polemarchakis (1990) Options and Equilibrium *Journal of Mathematical Economics*, 19 (1-2), p. 107-112.

- Klein, N. (1998) *La Stratégie du choc. La montée du capitalisme du désastre*, Arles Leméac/ Actes sud.
- Landais, C. (2007) « Les hauts revenus en France (1998-2006) : une explosion des inégalités ? » <http://www.inegalites.fr/IMG/pdf/hautsrevenuslandais.pdf>
- Lefort, Cl. (1981a) « Permanence du théologico-politique ? » in *Essais sur le politique, XIXe-XXe siècles*, Seuil, Paris, 1986, pp. 251-300.
- (1981b) *L'Invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard.
- Le Goff, J. (2010) *Le Moyen-Age et l'argent*, Perrin.
- Lindahl, E. (1919), « Just taxation A positive solution » , trad. de « Positive Lsung, in Die Gerechtigkeit » (Lund, 1919) in R.A. Musgrave and A.T. Peacock, ed., *Classics in the Theory of Public Finance*, New York : Macmillan and Co. (1958), 168176.
- Lorentz, D. (2001) *Affaires atomiques*, Les Arènes.
- Mandeville (1714), *The Fable of the Bees*, Oxford, Clarendon Press, 1966.
- Martin, P., M. Mayer & M. Thoenig (2008) Make Trade not War ?, *Review of Econ. Studies*, vol. 75 (3), p. 865-900.
- Maskin, E.S. (1999) « Nash Equilibrium and Welfare Optimality », *Review of Economic Studies*, 66, 2338.
- Marx, K. (1859) *Fondements de la critique de l'économie politique (Ebauche de 1857-1858)*, (*Grundrisse der Kritik der Nationalökonomie*), Anthropos, 1968.
- Molina, L. (1659) *De Justitia et jure*, edito novissima, Salamanque.
- Montesquieu, M. (1749) *De l'Esprit des lois*, Paris, Durand.
- Olivera, O. & T. Lewis (2004) *Cochabamba ! Water War in Bolivia*, Cambridge, South End Press.
- Oneal, J. & B. Russett (1999) Assessing the liberal peace with alternative specifications : trade still reduces conflict, *Journ. of Peace Research*, 36(4), 442-456.
- Piketty, Th. (1994) « Implementation of first-best allocations via generalized tax schedules », *Journal of economic theory*, vol. 61, no 1, 1993, p. 23-41.
- (2001) *Les Hauts revenus en France au 20ème siècle : inégalités et redistribution, 1901-1998*, Paris, B. Grasset.
- Polanyi, K. (1944) *The Great Transformation : The Political and Economic Origins of Our Time*, Boston : Beacon Press.
- Ricardo, D. (1817) *On the Principles of Political Economy and Taxation*, Londres, John Murray (eds), 1821 (3ème ed.)
- Schumpeter, J. A. (1954) *Histoire de l'analyse économique*, trad.. J.C. Casanova, Gallimard, 1983.

- Schoultz, L. (1981) US Foreign Policy and Human Rights Violations in Latin America : A Comparative Analysis of Foreign Aid Distributions, *Comparative Politics*, 13(2), 149-170 (in *Revolution in Central America*, Stanford Central America Action Network, eds. (Boulder, CO : Westview Press, 1983) : 271-279.)
- Sen, A. (2010) *L'Idée de justice*, (trad. P. Chemla avec la collaboration d'E. Laurent), Paris, Flammarion.
- Smith, A. (1761) *The Theory of Moral Sentiments*, Cambridge University Press, 2002, K. Haakonssen (ed.).
- (1776) *An Inquiry into the Nature and the Causes of the Wealth of Nations*, London : Methuen and Co., Ltd., ed. Edwin Cannan, 1904 (5ème éd.).
- Sobel, J. (2001) « Manipulation of Preferences and Relative Utilitarianism » *Games and Economic Behavior* 37 (1), p. 196-215.
- Stiglitz, J.E. (2002a) « Information and the change in the paradigm in economics », *American Economic Review*, 92, pp. 460-501.
- (2002b) *Globalization and its Discontents*, W. W. Norton.
- (2010) *Le Triomphe de la cupidité*, trad . P. Chemla, Paris, LLL Les Liens qui Libèrent.
- Supiot, A. (2010) *L'Esprit de Philadelphie — la justice sociale face au marché total*, Paris, Seuil.
- Van Kley, D. (2002) *Les Origines religieuses de la Révolution française*, Paris, Seuil.
- Weber, M. (1919) *Politik als Beruf* in *Le Savant et le politique*, trad. J. Freund, E. Fleischmann et é. de Dampierre, éd. Plon, coll. 10/18, 1963.